

Contractuels

Édito

Pour répondre à la crise de recrutement, notre académie a de plus en plus recours aux contractuels. Cette année, près de 4 800 contractuels y exercent dans le 2nd degré. **Le SNES-FSU lutte pour que les personnels contractuels et leurs droits soient respectés. Il revendique un plan de titularisation ambitieux pour résorber la précarité.**

Les luttes menées par les collègues à l'initiative du SNES et de tous les syndicats de la FSU, majoritaires dans l'Éducation, ont permis d'obtenir **le décret n°2016-1171 et ses arrêtés du 29 août 2016**, qui ont amené dans notre académie des améliorations concrètes dans les conditions d'emploi et de rémunération des personnels non titulaires. Pour le SNES-FSU, il reste cependant encore beaucoup à gagner.

Pour tenter de masquer la crise de recrutement qui affecte fortement notre académie, **le rectorat de Versailles recrute les contractuels massivement, dans l'urgence, en ayant recours à des méthodes discutables.** Cette précipitation prive les personnels ainsi recrutés d'un réel accompagnement dans l'entrée dans le métier, d'une formation sur leurs droits, sur la prise en charge des classes, ... et les laisse ainsi dépourvus devant les élèves.

Le SNES-FSU Versailles est intervenu à de nombreuses reprises sur des situations individuelles de contractuels pour que leurs droits soient respectés, en particulier dans des cas de non renouvellement de contrat, au vu des modalités opaques qui y président.

Le SNES et tous les syndicats de la FSU se sont toujours battus et continuent à se battre avec les personnels contractuels pour qu'ils aient les mêmes droits et garanties que les titulaires. Le SNES-FSU continue de revendiquer un élargissement des compétences des commissions paritaires (CCP) afin de permettre l'équité de traitement pour tous.

Cette année, lors des élections professionnelles du 29 novembre au 6 décembre, vous allez voter et élire ceux qui vous représenteront en Comité Technique et en CCP.

Voter pour le SNES et autres les syndicats de la FSU (SNEP, SNUEP, SNUipp) c'est voter pour un syndicalisme engagé au quotidien qui se bat pour l'amélioration de vos conditions de travail et assure la défense individuelle de chaque contractuel qui le sollicite.

Sophie Vénéitay, Pascale Boutet,
Marie Chardonnet et Maud Ruelle-Personnaz,
co-secrétaires générales du SNES-FSU Versailles
Antoine Tardy,
secrétaire général adjoint du SNES-FSU Versailles



Retrouvez dans nos publications spéciales des informations détaillées sur vos droits et nos propositions pour les contractuels !

Sommaire

p. 1 Édito - témoignages
p. 2 Contrat, obligations de service, accès au CDI, rémunération
p. 3 Formation, avancement et évaluation, chômage, action sociale
p. 4 Élections professionnelles

Dossier réalisé par le secteur Non Titulaires de la section académique :
Laurent Boiron,
Rémy Darrieulat,
Antoine Tardy

À la fin de ma première affectation en REP, je ne suis pas renouvelé suite à un pavé « médiocre » sur l'autorité. Accompagné du responsable SNES du collège, j'ai rencontré mon chef d'établissement qui a modifié son évaluation. Grâce à l'action de la section syndicale, dont je fais partie aujourd'hui, il a revu son appréciation et je suis sur le poste à nouveau cette année.

Contractuelle en CDI avec 2 enfants, je me suis retrouvée affectée à l'autre bout du département cette année. J'ai contacté le SNES Versailles et, grâce à leur intervention, je suis finalement en poste dans la commune de mon établissement de rattachement.